Nairobi/Rome, 5 janvier 2022

Excellence,

Le 5 juin 2021, nos deux organisations, ainsi que des centaines de gouvernements et de partenaires du monde entier, ont lancé la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes 2021-2030. Les principaux objectifs de la Décennie sont d'appuyer et d'intensifier les efforts visant à éviter, enrayer et inverser la dégradation des écosystèmes dans le monde et à sensibiliser à l'importance d'une restauration réussie des écosystèmes (A/RES/73/284).

Dans ce contexte, nous avons l'honneur de vous informer que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) invitent désormais tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies (ONU) à désigner des «initiatives phares» pour la Décennie des Nations Unies.

Les initiatives phares en matière de restauration qui seront désignées dans le cadre de la Décennie des Nations Unies doivent être les exemples les plus importants (les premiers, les meilleurs ou les plus prometteurs) de mesures de restauration des écosystèmes mises en œuvre à grande échelle et à long terme au sein d'un pays ou d'une région, qui s'articulent autour des 10 principes de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes. Les initiatives phares contribueront à inciter d'autres pays à entreprendre des activités de restauration à grande échelle ou à en accélérer la mise en œuvre. Nous vous invitons donc à indiquer les aspects de la restauration pour lesquels votre pays ou votre région souhaite être connu(e) à travers le monde, que vous souhaitez promouvoir tout au long de la Décennie des Nations Unies et pour lesquels la FAO et le PNUE peuvent vous aider à partager vos connaissances et votre expérience.

La FAO et le PNUE, ainsi que les organisations partenaires qui sont aujourd'hui plus de 80, sont prêts à participer et à aider les gouvernements à définir et à mettre en œuvre des initiatives phares. Les initiatives phares menées dans les pays en développement peuvent bénéficier d'un financement et d'un appui technique du fonds fiduciaire coopératif de la Décennie des Nations Unies, sous réserve de la conformité aux critères de sélection et de la disponibilité des ressources.

Si elles sont proposées avant le 31 mars 2022, les 10 premières initiatives phares sélectionnées seront présentées lors de la soixante-dix-septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, en 2022. Les propositions émanant de pays en développement feront l'objet d'un examen visant à déterminer si elles peuvent être soutenues par le fonds fiduciaire coopératif. Veuillez trouver ci-joint les critères applicables et les modalités de soumission des propositions d'initiatives phares.

Nous souhaitons également vous inviter cordialement à formuler des observations concernant le Plan d'action pour la Décennie des Nations Unies, qui orientera la mise en œuvre de la stratégie. Ce Plan a été élaboré sur la base de plus de 2 500 observations formulées par les États Membres et les parties prenantes. Une version préliminaire du Plan d'action est disponible en ligne. Pour y accéder, veuillez cliquer sur ce lien. Nous vous prions de bien vouloir nous faire part de vos observations avant le 31 janvier 2022.

Pour toute question ou observation, et pour désigner des initiatives phares, veuillez contacter nos équipes par courriel aux adresses suivantes: restorationdecade@un.org et decade-on-restoration@fao.org.

Nous nous réjouissons par avance de notre collaboration continue, qui permettra de faire de la Décennie des Nations Unies un événement décisif pour la restauration des écosystèmes à travers le monde.

Je vous prie d'agréer, Excellence, les assurances de ma haute considération.

Inger Andersen
(Directrice exécutive du PNUE)

QU Dongyu
(Directeur général de la FAO)